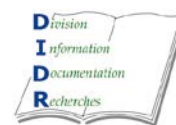


AFGHANISTAN



12 octobre 2020



La situation des Kuchis dans le district de Deh Sabz

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Les « kuchis », nomades aux identités plurielles.....	3
1.1. La qualification de « kuchi », d'une activité à une identité politique	3
1.2. La représentation politique et administrative des populations nomades	3
1.3. Aspects socio-économiques	4
1.4. L'accès aux pâturages par les populations nomades	4
2. Le district de Deh Sabz et le projet Kabul New City (KNC)	5
3. Situation sécuritaire à Deh Sabz	6
3.1. Incidents sécuritaires liés aux conflits fonciers autour du KNC.....	6
3.2. Incidents sécuritaires liés à la présence d'insurgés	6
Bibliographie	8

Résumé : Le district de Deh Sabz, situé au nord-est de Kaboul est au cœur, depuis l'initiation d'un ambitieux projet de développement urbain initié par les autorités afghanes en 2006, d'un conflit lié à l'accaparement et l'occupation des terres entre les résidents de la zone, les nomades cherchant à s'y sédentariser et les promoteurs immobiliers.

Abstract : Deh Sabz district, located north-east of Kabul city, is at the heart of a landgrabbing conflict between its historical population, nomadic kuchis trying to settle and real estate promoters since 2006 when afghan authorities initiated an ambitious urban development project.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Les « kuchi », nomades aux identités plurielles

1.1. La qualification de « kuchi », d'une activité à une identité politique

Le terme de « kuchi » signifie littéralement « ceux qui migrent » d'après la racine « kuch » signifiant « migration » en langue persane selon l'anthropologue Richard Tapper, professeur à l'école des études orientales et africaines de Londres (*School of Oriental and African Studies, SOAS*). Pour ce dernier, ce terme est un xénonyme, c'est-à-dire un nom donné à un peuple qui n'est pas utilisé par ce même peuple pour se définir. Ainsi, d'autres termes sont utilisés par des groupes nomades pour se définir, tels que « *maldar* » (signifiant **berger, pasteur**) dans le sud, l'ouest ou encore le nord du pays ou « *powinda* » dans le sud. Le terme « *maldar* » est également utilisé pour désigner des groupes d'éleveurs sédentaires dans les villages. C'est l'utilisation du mot « kuchi » pour désigner les populations nomades d'Afghanistan par des acteurs étrangers (telles que les agences de développement) mais également par la classe politique afghane, puisque **les « Kuchis » forment un corps électoral avec une représentation dédiée dans la Constitution afghane** de 2004¹, qui aurait contribué à en faire une catégorie analytique ou une « étiquette » à part entière².

Frauke De Weijer, consultante indépendante sur la prévention des conflits et la gouvernance inclusive ayant travaillé comme conseillère auprès de plusieurs ministères afghans, analyse ainsi que **ce terme « fait référence à la fois à un mode de vie (en migration), un mode de production (dépendant de l'élevage) et une identité culturelle. De nombreux 'kuchis' ont pu se sédentariser depuis des dizaines d'années, être propriétaires terriens ou d'une grande entreprise de transport et continuer de se désigner comme 'kuchis'³ ».**

Ce terme n'ayant pas de signification intrinsèquement ethnique, **la majeure partie des individus qualifiés de « Kuchi » s'identifient comme Pachtounes** appartenant aux clans Durrani ou Ghiljai⁴. Richard Tapper souligne que les nomades appartenant au clan Ahmadzai et situés près de Kaboul semblent bénéficier d'un meilleur accès aux structures administratives et se font les représentants des « kuchi » à plusieurs occasions⁵. Mais **d'autres groupes ethniques pratiquent le nomadisme pastoral** que désigne initialement le terme « kuchi » tels que les Turkmènes, les Arabes ou les Baloutches comme le souligne l'anthropologue Thomas Barfield qui a, par exemple, dédié un ouvrage aux pasteurs nomades arabes du district d'Imam Saheb situé dans la province de Kunduz⁶.

1.2. La représentation politique et administrative des populations nomades

Les nomades d'Afghanistan bénéficient d'une existence politique sanctuarisée constitutionnellement au titre de groupe minoritaire. Ils sont ainsi cités dans l'article 14, qui prévoit la garantie de leur accès aux droits économiques et sociaux, l'article 44 qui garantit leur accès à l'éducation, et l'article 84 qui prévoit les modalités de leur représentation politique. Par le décret électoral de 2010, **10 sièges leurs sont réservés au Parlement**, dont 3 pour des femmes, sur 249 sièges. Les nomades n'ont donc pas une représentation politique assurée par des quotas dans chaque province mais par un système parallèle, avec **leurs candidats et leurs propres bureaux de vote**⁷. Ainsi, lors des

¹ Constitution de la République Islamique d'Afghanistan, 2004, [url](#)

² TAPPER Richard, 03/2008, [url](#)

³ De WEIJER Frauke, 2007, [url](#)

⁴ TAPPER Richard, 03/2008, [url](#)

⁵ idem

⁶ BARFIELD Tom, 1981

⁷ FOSCHINI Fabrizio, 11/2018, [url](#)

enregistrements d'électeurs, un individu peut se revendiquer « kuchi » afin de rejoindre ce corps électoral. **En 2005, plus de 500 000 électeurs étaient enregistrés comme « Kuchis ».** En 2006, un article publié sur l'Institut pour l'information sur la paix et la guerre (*Institute for War & Peace Reporting IWPR*) rapporte que **« des millions » d'électeurs turkmènes de Kunduz auraient été enregistrés en tant que kuchis sur les listes électorales contre leur gré**, ces derniers ne s'identifiant pas comme tel et étant sédentaires. Ces enregistrements ont conduit à les empêcher de voter pour un candidat turkmène de leur province et auraient pour objectif de manipuler les statistiques ethniques de la zone⁸.

Selon Fabrizio Foschini, chercheur et analyste politique sur l'Afghanistan pour le réseau *Afghanistan Analysts Network* (AAN) ce système a été critiqué notamment par des hommes politiques « non-pachtounes » en raison du fait que les leaders kuchis s'identifient majoritairement à cette ethnie, comme le montre le fait que **les dix sièges réservés ont été uniquement occupés par des Pachtounes** en 2005 puis en 2010⁹. En 2019, tous les élus sont également pachtounes¹⁰.

Un **directorat des affaires kuchis a été créé en 2006**. Son objectif est d'évaluer les conflits et disputes liés aux nomades dans le pays afin de transmettre les informations aux autorités locales compétentes. En 2018, la structure comptait 373 employés réparti dans tout le pays. Il n'a toutefois vocation qu'à être une structure de médiation et n'est pas habilité à intervenir directement dans le règlement des conflits¹¹.

1.3. Aspects socio-économiques

En l'absence de données démographiques actualisées et fiables concernant la population afghane dans son ensemble et celle qualifiée de « kuchi » en particulier, il est possible de s'appuyer sur les estimations produites en 2003-2004 par l'évaluation multisectorielle sur les kuchis (National Multi-Sectoral Assessment on Kuchi, NMAK¹²). **Cette évaluation dénombre plus de 2 millions d'individus et près de 240 000 foyers de nomades répartis entre des migrations de longue distance pour 52% d'entre eux, des migrations de courte distance pour 33% des individus et 15% de foyers sédentarisés.** Toutefois, Fabrizio Foschini estime que ces chiffres sous-estiment le nombre réel de personnes pouvant s'identifier comme « Kuchis » puisqu'ils ne prennent pas en compte les nomades s'étant sédentarisés avant l'épisode de sécheresse de 1999 qui peuvent toujours s'identifier eux-mêmes comme tels¹³.

Toujours selon l'évaluation multisectorielle, 16% des Kuchis sont propriétaires de terres sur leur lieu de migration hivernal et 7% sur leur lieu de migration estivale.

1.4. L'accès aux pâturages par les populations nomades

D'après Antonio Giustozzi, professeur universitaire et chercheur spécialisé sur l'Afghanistan, dans les années 1960 et 1970, les zones de pâturages étaient définies comme étant des biens publics. Elles sont devenues des « terres étatiques » dans les constitutions de 1987 et 1990 qui ont ensuite été abrogées. **Le texte législatif prévalant actuellement intitulé « Loi sur les pâturages » date de 1971 et donne au Ministère de l'agriculture la responsabilité de la gestion de ces zones.** Elle s'avère toutefois particulièrement vague, n'identifiant que deux types de terrains, privé et public. Elle stipule que les pâturages privés sont réservés à l'usage exclusif des communautés

⁸ Institute for War & Peace reporting, 27/07/2006, [url](#)

⁹ FOSCHINI Fabrizio, 11/2018, p.11 [url](#)

¹⁰ Pahjwok, 2019, [url](#)

¹¹ GIUSTOZZI Antonio, 12/2018, [url](#)

¹² De WEIJER Frauke, 2005, [url](#)

¹³ FOSCHINI Fabrizio, 11/2018, p.11 [url](#)

environnantes et qu'est considérée comme privée « l'aire au sein de laquelle la voix forte d'un individu se tenant à la limite d'un village peut encore être entendue¹⁴ ».

Le ministère de l'Agriculture possède son propre bureau des affaires kuchies¹⁵.

2. Le district de Deh Sabz et le projet Kabul New City (KNC)

Le district de Deh Sabz (« village vert¹⁶ » ou « vallée verte¹⁷ »), est situé au nord-est de la ville de Kaboul. Anciennement terre agricole, d'où elle tire son nom, les épisodes de sécheresse à répétition ont rendu les terres arides, voire désertiques¹⁸, et l'économie du district repose notamment sur l'exploitation de fours à briques¹⁹ dans lesquels il est possible de trouver des emplois journaliers²⁰.

Selon l'AAN citant l'organisation centrale des statistiques afghane, en 2013 ce district était habité officiellement par 52 000 résidents dont « plusieurs milliers de kuchis »²¹.

Depuis l'année 2006, date de l'initiation du projet de développement immobilier appelé « Nouvelle ville de Kaboul » (*Kabul New City*, KNC) cette zone est au cœur d'un conflit lié à l'occupation et l'accaparement des terres. Le projet KNC prévoit d'étendre la superficie de la ville de Kaboul au nord de la capitale afin **d'accueillir 3 millions d'habitants supplémentaires à l'horizon 2040** à cheval sur les districts de Deh Sabz et Barikab²².

54 villages déjà établis dans la zone de Deh Sabz sont destinés à être préservés et inclus dans la « ceinture verte » prévue par le projet initial²³.

Le district a été traditionnellement utilisé comme zone de pâtures pour les Kuchis lors des transhumances²⁴. D'après le rapport produit par *Samuel Hall*, de nombreux nomades s'appuyaient sur des accords informels pour accéder aux pâturages²⁵ et certains s'y sont sédentarisés en raison de la perte de leur bétail, due à la sécheresse, sans que leur situation ne soit reconnue comme légitime. Ces « accords informels » décrits peuvent être mis en parallèle à ce que le chercheur Antonio Giustozzi décrit par ailleurs : « il y avait fréquemment **des accords coutumiers sur la base desquels, par exemple, différentes tribus nomades signalaient par des pierres le lieu de leur emplacement temporaire sur leur route migratoire²⁶** ».

Le projet entre ainsi en concurrence avec les prétentions de nomades cherchant à jouir de l'utilisation de ces terres, à s'y sédentariser ou déjà installés dans cette zone soit en ayant acheté des titres de propriété vendus illégalement par des notables soit en ayant simplement construit des murs et maisons sur des terrains occupés sans aucun titre²⁷.

Selon *TOLO news*, **40% des terrains destinés à la construction du projet KNC auraient été accaparés par des personnes privées**, des notables ou personnalités politiques notamment, sans que les pouvoirs publics n'aient réagi²⁸, malgré l'interdiction de vente de ces terres prévue par un décret présidentiel de 2006²⁹. Ainsi, un habitant de Deh Sabz témoigne auprès d'Hervé Nicolle, « nous avons acheté des terres aux agents

¹⁴ GIUSTOZZI Antonio, 12/2018, [url](#)

¹⁵ GIUSTOZZI Antonio, 12/2018, [url](#)

¹⁶ AAN, 15/08/2013, [url](#)

¹⁷ NICOLLE Hervé, 06/2013, [url](#)

¹⁸ idem

¹⁹ TOLO News, 16/01/2017, [url](#)

²⁰ Reliefweb, 31/12/2012, p.16, [url](#)

²¹ AAN, 15/08/2013, [url](#)

²² The Diplomat, 21/04/2020, [url](#)

²³ idem

²⁴ Reliefweb, 31/12/2012, pp.26-28, [url](#)

²⁵ idem

²⁶ GIUSTOZZI Antonio, 12/2018, [url](#)

²⁷ AAN, 15/08/2013, [url](#)

²⁸ TOLO News, 14/03/2015, [url](#)

²⁹ AAN, 15/08/2013, [url](#)

immobiliers de la ville et nous avons tout vendu pour cela. Maintenant, le gouvernement nous dit que nos titres n'existent pas, que nous sommes illettrés et que nous avons été escroqués³⁰ ».

Liz Alden Wily, chercheuse en économie politique, s'appuyant notamment sur les travaux d'Hervé Nicolle, co-directeur et co-fondateur de l'organisme de recherche *Samuel Hall* (par ailleurs mandaté par la JICA pour étudier la situation des populations *kuchis* de Deh Sabz) souligne que « à la périphérie des villes et villages, l'urbanisation rapide empiète également sur les terres des communautés rurales, y compris les zones de pâtures, déplaçant les propriétaires et les utilisateurs traditionnels » et que dans le cadre du projet KNC, « le plan de développement [...] ne contient pas d'enquête sur les droits existants sur les terres en grande partie désertiques et en cours d'urbanisation, prenant le gouvernement au mot selon lequel il s'agissait de terres étatiques. En conséquence, **le plan ne prévoyait pas de réinstallation et d'indemnisation**³¹. » En effet, si la législation sur l'acquisition des terres prévoit que le gouvernement doit payer des compensations aux propriétaires expulsés dans le cadre de la construction d'infrastructure publiques, les pâturages étant considérés comme des terres étatiques, les populations jouissant d'un droit d'utilisation de ces zones ne peuvent officiellement demander aucun dédommagement³².

3. Situation sécuritaire à Deh Sabz

3.1. Incidents sécuritaires liés aux conflits fonciers autour du KNC

Le chercheur Fabrizio Foschini rapporte qu'en mai 2013, **des manifestants ont incendié les tentes destinées à une cérémonie d'inauguration du projet KNC**³³.

Le 24 juin 2013, quatre employés de l'agence japonaise de développement international (*Japanese International Cooperation Agency*, JICA), ont été enlevés et séquestrés par **des hommes du député appartenant au *Hezb-e-islami*³⁴ Allah Gul Mujahed et de son frère, Janat Gul**, tous deux *kuchis* originaires du district et, et de son frère Janat Gul, pour protester contre la marginalisation des *kuchis* dans ce district, réclamant des compensations financières en échange de l'appropriation des terres. Un échange de tirs de deux heures avec la police locale dans le cadre de ce conflit a causé la mort de 9 personnes et blessé 18 autres³⁵.

3.2. Incidents sécuritaires liés à la présence d'insurgés

L'agence de presse *Reuters* rapporte en octobre 2015 que le district de Deh Sabz, en raison de sa proximité avec la capitale afghane et des conflits fonciers alimentant « un sentiment d'iniquité », est **une zone d'activité pour les talibans qui se servent de ce district comme base arrière afin d'attaquer la ville de Kaboul avec des missiles et des roquettes**. Si les autorités afghanes tendent à sous-estimer voire nier leur présence dans ce district, des habitants de la zone témoignent de leur coexistence avec ces derniers³⁶.

Le 22 novembre 2015, *Khaama Press* publie l'annonce faite par le service de renseignement afghans, le NDS, de la mort du « gouverneur fantôme » du district de Deh Sabz appelé « Qari Muzamil ». La date exacte et les conditions de décès de ce dernier ne sont pas

³⁰ NICOLLE Hervé, 06/2013, [url](#)

³¹ WILY Liz Alden, 06/2013, [url](#)

³² AAN, 15/08/2013, [url](#)

³³ idem

³⁴ Assemblée nationale d'Afghanistan, n.d., [url](#)

³⁵ AAN, 15/08/2013, [url](#)

³⁶ Reuters, 22/10/2015, [url](#)

précisés en dehors du fait qu'il ait trouvé la mort à Behsud, district de la province de Nangarhar³⁷.

Le 22 juin 2020, cinq employés du bureau du procureur général ont été tués alors qu'ils se trouvaient en voiture dans le district de Deh Sabz³⁸.

³⁷ The Khaama Press Agency, 22/11/2015, [url](#)

³⁸ Peoples Dispatch, 23/06/2020, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés entre le 28/09/2020 et le 05/10/2020.

Institution nationale

Assemblée nationale d'Afghanistan, « Alhaj Allah Gul Mujahid », s.d.,
<http://wolesi.website/pve/showdoc.aspx?Id=1836>

Ouvrage

BARFIELD Tom, « The Central Asian Arabs of Afghanistan: Pastoral nomadism in transition », Austin, University of Texas Press, 1981.

Think tanks, universités et centres de recherches

FOSCHINI Fabrizio, « Land Grabs (2): Deh Sabz, the new and the old », Afghanistan Analysts Network, 15/08/2013, <https://www.afghanistan-analysts.org/en/reports/rights-freedom/land-grabs-2-deh-sabz-the-new-and-the-old/>

FOSCHINI Fabrizio, « The Social Wandering of the Afghan Kuchis », Afghanistan Analysts Network, 11/2013, https://www.afghanistan-analysts.org/wp-content/uploads/2013/11/20131125_FFoschini-Kuchis.pdf

NICOLLE Hervé, « Qu'elle était verte ma vallée », Revue des mondes musulmans et de la méditerranée, n° 133, 06/2013, p.227-238,
<https://journals.openedition.org/remmm/8118>

WILY Liz Alden, « The Battle over Pastures: The Hidden War in Afghanistan », Revue des mondes musulmans et de la méditerranée, n° 133, 06/2013, p.95-113,
<https://journals.openedition.org/remmm/8021?lang=en#quotation>

Reliefweb, « A Study of the Kuchi population in the Kabul New City Area », Samuel Hall, 31/12/2012, <https://m.reliefweb.int/report/1861194?lang=fr>

TAPPER Richard, « Who Are the Kuchi? Nomad Self-Identities in Afghanistan », The Journal of the Royal Anthropological Institute, Vol. 14, N°1, 03/2008, p.97-116,
<https://www.jstor.org/stable/20203586?read-now=1&seq=1>

De WEIJER Frauke, « Afghanistan's 'kuchi' pastoralists : change and adaptation », Nomadic Peoples, vol. 11, n°1, 2007, pp.9-37, <https://www.jstor.org/stable/43123790?seq=1>

De WEIJER Frauke, « National Multi-sectoral Assessment on Kuchi », 05/2005,
https://www.academia.edu/22175232/National_Multi_sectoral_Assessment_on_Kuchi

Médias

Peoples Dispatch, « Afghanistan records increasing Taliban attacks ahead of negotiations », 23/06/2020, <https://peoplesdispatch.org/2020/06/23/afghanistan-records-increasing-taliban-attacks-ahead-of-negotiations/>

The Diplomat, « Kabul New City: Afghanistan's Forgotten Development Dream », 21/04/2020, <https://thediplomat.com/2020/04/kabul-new-city-afghanistans-forgotten-development-dream/>

Pahjwok Afghan News, « Kuchi MPs Biography », Elections 2019, <http://www.elections.pahjwok.com/en/content/kuchi-mps-biography>

TOLO News, « Deh Sabz Brick-Makers Avoiding Tax: Governor », 16/01/2017, <https://tolonews.com/afghanistan/deh-sabz-brick-makers-avoiding-tax-governor>

The Khaama Press Agency, « Taliban shadow governor for Kabul's Deh Sabz District among five killed », 22/11/2015, <https://www.khaama.com/breaking-news-taliban-shadow-governor-for-kabuls-deh-sabz-district-among-five-killed-4350/>

Reuters, « Taliban insurgents active close to Kabul, threat level disputed », 22/10/2015, <https://in.reuters.com/article/uk-afghanistan-taliban/taliban-insurgents-active-close-to-kabul-threat-level-disputed-idUKKCN0SF32I20151021>

TOLO News, « Forty Percent of New Kabul City Lands Confiscated », 14/03/2015, <https://tolonews.com/business/forty-percent-new-kabul-city-lands-confiscated>

Institute for War & Peace Reporting, « Afghan Turkmen Claim They're Being Written Off », 27/07/2006, <https://iwpr.net/global-voices/afghan-turkmen-claim-theyre-being-written>